



**Centre international d'études pédagogiques**

1, avenue Léon-Journault  
92318 Sèvres Cedex  
Tél. : 33 (0)1 45 07 60 16 - Fax : 33 (0)1 45 07 60 31  
Site Internet : [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)

**POUVOIR ADJUDICATEUR :**  
**Centre international d'études pédagogiques (CIEP)**  
**1, avenue Léon-Journault**  
**92318 Sèvres cedex**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION n° 18 08**

**OBJET DE LA CONSULTATION :**  
**SERVICE DE LOCATION D'ARTICLES TEXTILES**

**LA VISITE PREALABLE DU SITE DU CIEP EST OBLIGATOIRE POUR SOUMISSIONNER.**

**Dates de visite :**

**Mardi 4 septembre à 14h**  
**ou**  
**Mercredi 5 septembre à 14h**

Pour s'inscrire, les candidats devront prendre contact avec Mme Caroline Douard, responsable du Service accueil et restauration, [douard@ciep.fr](mailto:douard@ciep.fr)

**DATE LIMITE DE LA REMISE DES OFFRES :**

**LE 19 SEPTEMBRE 2018 A 12H00**

NOMENCLATURE :

CODE CPV : 39510000

## Sommaire

<b>1) Section I - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur</b> .....	<b>3</b>
a) Identité du pouvoir adjudicateur, objet et forme de la consultation .....	3
b) Nom, prénom, qualité du signataire du marché .....	3
c) Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire .....	3
<b>2) Objet du marché</b> .....	<b>3</b>
<b>3) Description succincte du marché</b> .....	<b>3</b>
<b>4) Forme du marché</b> .....	<b>3</b>
<b>5) Durée du marché ou délai d'exécution</b> .....	<b>4</b>
a) Durée du marché .....	4
b) Délai d'exécution du marché .....	4
<b>6) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent</b> .....	<b>4</b>
<b>7) Procédure</b> .....	<b>4</b>
<b>8) Conditions de participation</b> .....	<b>4</b>
a) Examen des candidatures .....	4
b) Situation juridique .....	5
c) Capacité économique et financière .....	5
d) Référence professionnelle et capacité technique .....	5
<b>9) Critères d'attribution</b> .....	<b>5</b>
<b>10) Contenu du dossier de la consultation</b> .....	<b>5</b>
RAPPEL : Conditions d'obtention des documents contractuels : .....	5
<b>11) Modalités de remise par les candidats des candidatures et des offres – Respect par les candidats des délais de remise au CIEP des candidatures et des offres</b> .....	<b>6</b>
a) Candidature et offre sur papier : .....	7
b) Candidature et offre dématérialisées : .....	7
<b>12) Copie de sauvegarde</b> .....	<b>8</b>
<b>13) Contenu du dossier d'offre</b> .....	<b>8</b>
<b>14) Modifications de détail au dossier de consultation</b> .....	<b>10</b>
<b>15) Procédures de recours</b> .....	<b>10</b>
a) Instance chargée des procédures de recours : .....	10
b) Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : 10	
c) Introduction des recours .....	10
<b>16) Renseignements complémentaires</b> .....	<b>11</b>

## **1) Section I - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

### ***a) Identité du pouvoir adjudicateur, objet et forme de la consultation***

La présente consultation est organisée par le Centre international d'études pédagogiques (voir coordonnées en en-tête du présent document).

### ***b) Nom, prénom, qualité du signataire du marché***

Le directeur du CIEP, représentant du Pouvoir adjudicateur, M. Pierre-Yves Mourier.

### ***c) Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire***

Monsieur l'Agent comptable du CIEP  
Christian Tamisier  
1, avenue Léon Journault  
92318 Sèvres Cedex  
Tél : 01 45 07 60 23  
Courriel : [c.tamisier@ciep.fr](mailto:c.tamisier@ciep.fr)

## **2) Objet du marché**

Services de location d'articles textiles pour l'hôtellerie et la restauration.

Code NUTS FR.

**Lieu d'exécution de la prestation : le CIEP – 1 rue Léon Journault à Sèvres**

## **3) Description succincte du marché**

Les stipulations du présent document concernent la location d'articles textiles pour l'activité d'hôtellerie-restauration du CIEP (90 chambres - 11 000 nuitées en 2017) au Centre international d'études pédagogiques (CIEP) basée à Sèvres.

## **4) Forme du marché**

Le présent marché est un marché unique. Il n'est pas alloti.

Le marché sera conclu soit avec une entreprise individuelle, soit avec un groupement solidaire d'entreprises.

Le marché est un marché à bons de commande passé en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ce marché est passé sans minimum et sans maximum.

Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins par le pouvoir adjudicateur.

## **5) Durée du marché ou délai d'exécution**

### ***a) Durée du marché***

Le marché est conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par reconduction tacite annuelle sur décision de la personne publique, sans pouvoir dépasser 4 ans. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

Le pouvoir adjudicateur doit notifier une éventuelle non reconduction 2 mois au minimum avant la date de fin de la période de marché en cours.

### ***b) Délai d'exécution du marché***

Le marché entre en vigueur dès la date de sa notification.

Le titulaire doit être en mesure dès la notification du marché de répondre aux besoins en personnel du CIEP.

## **6) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent**

Financement sur la section fonctionnement du budget du CIEP, règlement par virement administratif dans un délai global de paiement de trente (30) jours à partir de la date de réception de la facture.

## **7) Procédure**

Conformément à l'article 25 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la consultation suit une procédure adaptée en raison de son montant.

Le CIEP n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Le délai de validité de l'offre est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## **8) Conditions de participation**

### ***a) Examen des candidatures***

Une visite des locaux à la date et heure mentionnées sur la page de garde de ce document est impératif à toute participation à ce marché public. Un billet de visite sera remis à tous les participants. Ce document est obligatoire pour soumissionner.

En application de l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces dont la production était réclamée, notamment le billet de visite qui est obligatoire, sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats qui ne saurait être supérieur à cinq (5) jours francs.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 44 et 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés

publics, sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

**b) Situation juridique**

Pour mémoire : Formulaire DC 2 (rubriques C1 et C2)

**c) Capacité économique et financière**

Pour mémoire : Formulaire DC 2 (rubriques F et H)

**d) Référence professionnelle et capacité technique**

Pour mémoire : Formulaire DC 2 (rubrique E et G)

Pour mémoire : Avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle.

## 9) Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

### 1. Qualité de la prestation : 50 points

Ce critère sera évalué sur la base du mémoire technique ainsi que d'un échantillon qui sera fourni par le candidat en même temps que son offre. L'échantillon sera composé d'un exemplaire de chaque article textile faisant l'objet du marché (cf tableau CCP) avec le nom du candidat agrafé. Les échantillons seront retournés au candidat.

### 2. Coût de la prestation : 40 points

Ce critère sera jugé sur la base du bordereau de prix fourni en annexe financière à l'acte d'engagement dans le dossier de consultation des entreprises.

### 3. Méthode de livraison - ramassage : 10 points

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics. En cas d'égalité c'est l'ordre des critères qui départagera les candidats.

Des précisions pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part (prix unitaires).

**Au regard des caractéristiques des offres reçues, le CIEP pourra engager une négociation avec les opérateurs ayant remis une offre pour la réalisation des prestations du présent marché.**

## 10) Contenu du dossier de la consultation

**RAPPEL : Conditions d'obtention des documents contractuels :**

Les documents peuvent être téléchargés directement sur le site <http://www.marches-publics.gouv.fr> ou sur le site du CIEP : <http://www.ciep.fr/marchepublic/>

- Le présent règlement de la consultation n°18 08
- Le billet de visite du marché n°18 08
- L'annexe financière n°18 08
- Le cahier des clauses particulières du marché (CCP n°18 08)
- Le formulaire DC1 : la lettre de candidature
- Le formulaire DC2 : La déclaration du candidat

A produire uniquement par le candidat déclaré attributaire du marché

- le formulaire **NOTI 2** : Etat annuel des certificats reçus – (ex DC 7)  
OU les attestations et certificats émanant d'organismes ou d'administrations prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (voir article 13 ci-dessous)
- le formulaire **ATTRI 1 : Acte d'engagement** (ex. DC 3)

A remplir, dater, tamponner et signer uniquement par le représentant habilité du candidat déclaré attributaire du marché

#### **11) Modalités de remise par les candidats des candidatures et des offres – Respect par les candidats des délais de remise au CIEP des candidatures et des offres**

Les candidats ont la possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

#### **RAPPEL IMPORTANT A L'ATTENTION DES CANDIDATS :**

***Il est de la responsabilité des candidats de s'assurer que leur(s) offre(s) parvient (parviennent) bien dans les délais requis entre les mains des personnes du bureau des marchés publics (service financier) du CIEP (cf. Date et heure limite de réception des offres indiquées en page de garde du présent règlement de consultation).***

***En cas d'envoi postal ou par transporteur privé, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils sont astreints à une obligation de moyens et non pas de résultat.***

***Par conséquent, toute remise de leur(s) offre(s) hors délai du fait d'un manquement du transporteur (La Poste ou tout autre transporteur qu'ils auraient choisi) ne pourra pas être invoquée par les candidats soumissionnant au marché.***

***L'offre remise (les offres remises) après la date et heure indiquées en page de garde du présent règlement de la consultation, ainsi que celle(s) parvenue(s) non fermée(s), sera (seront) en tout état de cause jugée(s) non recevable(s) par le Pouvoir Adjudicateur.***

***En cas d'absence ou d'indisponibilité des personnes du bureau des marchés publics (service financier) du CIEP, il est admis que l'offre (les offres) puisse(nt) être délivrée(s) à l'Accueil du CIEP, à la même adresse que celle du bureau des marchés publics (service financier) du CIEP.***

**a) Candidature et offre sur papier :**

Si les candidats optent pour l'envoi sous format papier, ils remettront leur(s) offre(s) sous forme papier, en une seule enveloppe qui portera impérativement les mentions suivantes :

**« Marché de location de textiles n°18 08 - NE PAS OUVRIR  
Nom et adresse du candidat »**

L'enveloppe est adressée en recommandé avec avis de réception, ou remise contre récépissé à l'adresse suivante :

**Centre international d'études pédagogiques  
Bureau des marchés publics - AA  
1, avenue Léon Journault  
92318 Sèvres Cedex - France**

**b) Candidature et offre dématérialisées :**

Les candidats qui le souhaitent peuvent envoyer leur pli sous forme dématérialisée (cf. *articles 40, 41 et 42 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics*). Les documents nécessitant une signature pourront être individuellement signés électroniquement au moyen d'un certificat de signature garantissant un niveau de sécurité 2 minimum.

La signature est au format XAdES, CAdES ou PAdES. Le certificat devra être conforme au référentiel général de sécurité (RGS), ou à des conditions de sécurité équivalentes, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics (paru au JO du 3 juillet 2012).

Il est par ailleurs rappelé qu'une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer une signature électronique.

Dans le cas des candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

La liste exhaustive des formats autorisés pour la transmission électronique des plis est la suivante :

<b>Typologie des fichiers</b>	<b>Extensions correspondantes</b>
le format PDF (mode non révisable)	.pdf
le format texte universel (mode révisable)	.rtf
le format bureautique propriétaire de Microsoft (mode révisable)	.doc ou .docx .xls ou.xlsx .ppt ou.pptx
les formats images JPEG	.jpg

Le candidat est invité à ne pas utiliser de macro-instructions dans les documents transmis et à faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soit pas trop volumineuse.

La transmission des candidatures et des offres fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique de la part de la personne publique.

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

**N.B.** : Les versions de correctif peuvent évoluer en fonction des besoins du CIEP.

**La transmission des plis s'effectue à l'adresse suivante :**

[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

**Numéro de référence du marché : MAR1808**

**Seuls seront ouverts les plis reçus dans les conditions prévues ci-dessus au plus tard le :**

**19 septembre 2018 - 12 heures**

**Les plis parvenus après ces date et heure, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouverts. Le candidat en sera informé.**

## **12) Copie de sauvegarde**

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur **support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures. Cette copie doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».**

Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les candidatures et offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un virus informatique sont détecté par le Pouvoir Adjudicateur donnent lieu à ouverture de la copie de sauvegarde.

## **13) Contenu du dossier d'offre**

Les candidats retenus doivent présenter une offre répondant aux prescriptions des pièces du DCE.

**Le dossier d'offre contient en une enveloppe :**

- **DC1** : Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants ;
- **DC2** : Déclaration du candidat. Si le candidat est en redressement judiciaire, la ou les copies des jugements prononcés à cet effet ;
- **L'annexe financière n° 18 08** (bordereau de prix). Ce document sera complété, daté et signé par le représentant qualifié du candidat ;
- **Le billet de visite n°18 08** signé par un représentant du CIEP le jour de la visite
- **La lettre d'acceptation du CCP n°18 08** signé ;
- Un mémoire technique ;



- Une présentation libre des références du candidat de prestations similaires.

A ces documents, pourra être joint tout autre document technique et/ou explicatif jugé utile par les candidats.

Toute offre qui ne respecte pas intégralement ces dispositions pourra être rejetée. **Les offres sont rédigées en français. Les prix sont libellés en euros.**

Les candidats peuvent recourir à des sous-traitants, déclarés par un acte spécial de sous-traitance (**formulaire DC4**). Ces derniers doivent remplir les mêmes conditions que les candidats.

### **Documents à fournir par le candidat retenu :**

I/ Conformément aux articles 51 et 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira :

- Pour un candidat individuel ou membre de groupement établi en France :

Le formulaire **NOTI 2** : Etat annuel des certificats reçus – (ex DC 7) OU les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2017.

- Pour un candidat individuel ou membre de groupement établi ou domicilié à l'étranger :

Un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2017 ont été satisfaites.

Lorsqu'un certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par le candidat individuel ou le membre du groupement devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai maximum de dix (10) jours calendaires à compter de la demande du CIEP les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

En application de l'article 53-1 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché n'est pas tenu de fournir les justificatifs que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel, ou d'un espace de stockage numérique, dès lors que figurent dans sa candidature ou son offre toutes les informations permettant leur consultation et d'y accéder gratuitement.

II/ Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira également, dans ce même délai :

- Une attestation d'assurance conforme aux exigences et conditions fixées par le marché.
- Un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne.
- Le formulaire **ATTRI 1** : Acte d'engagement (ex. DC 3) :

- L'acte d'engagement n°18 08 doit être complété, daté, tamponné et signé par le représentant qualifié du candidat.

#### **14) Modifications de détail au dossier de consultation**

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours francs avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **15) Procédures de recours**

##### **a) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Versailles  
56, avenue de Saint Cloud  
78011 Versailles  
Contact : 01 39 20 54 00  
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr  
Adresse internet : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>

##### **b) Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Versailles  
56, avenue de Saint Cloud  
78011 Versailles  
Contact : 01 39 20 54 00  
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr  
Adresse internet : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>

##### **c) Introduction des recours**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel dès la publication de la procédure et au plus tard 16 jours après la date de notification de rejet de la candidature ou de l'offre.
- Référé contractuel après la date de signature du contrat, selon l'article L551-1 et suivant du code de justice administrative (voir sur [Legifrance.gouv.fr](http://Legifrance.gouv.fr)).
- Recours sous 2 mois après l'avis d'attribution du marché (L521-1 et R421-1 du code de justice administrative).

## 16) Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite soit par mail :

Renseignements d'ordre administratif et financier :	Renseignements d'ordre technique :
Mme Amireh Amirsadri <a href="mailto:amirsadri@ciep.fr">amirsadri@ciep.fr</a>	Mme Caroline Douard <a href="mailto:douard@ciep.fr">douard@ciep.fr</a>

Soit par l'intermédiaire de la plateforme :

**[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)**

**Numéro de référence du marché : MAR1808**

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier, au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.